

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Commune - BRUGES - Tramway phase 3 - Tram train du Médoc - Création d'un ouvrage d'art au niveau de l'échangeur n° de la rocade - Convention avec la direction interdépartementale des routes Atlantique - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux engage la construction du tram train du Médoc. Certains aménagements doivent être réalisés sur les emprises gérées par l'Etat et notamment la réalisation d'un ouvrage au dessus de la rocade au niveau de l'échangeur n°.

Ces travaux nécessitent une autorisation de la part de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique et une assistance pour la mise en place des dispositifs de protection des zones de travaux lors de la réalisation de ces ouvrages.

La communauté Urbaine de Bordeaux, étant à l'initiative de ces travaux et en assurant tant la direction technique que le financement, aura la qualité de maître d'ouvrage pendant l'opération de construction.

Le coût global estimé de ces travaux s'élève à 1 877 550 € HT.

La convention jointe, porte autorisation d'intervenir sur le domaine public routier de L'Etat représenté par la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique et mentionne la consistance des travaux, les coûts et financements, les modalités de réalisation, de réception, de remise des ouvrages et de gestion ultérieure.

Le déroulement prévisionnel et la consistance des principales phases de travaux impactant l'A630 sont prévus comme suit:

- Préparation de chantier :

- Installation de chantier y compris marquage provisoire sur l'A630 (bandes collées) et mise en place des protections ;
- Réalisation des pistes de chantier nécessaires à l'accès aux différentes parties des ouvrages ;
- Réalisation de la passerelle de chantier pour accès au TPC ;
- Les déviations de réseaux et déplacements des équipements dynamiques du CIGT de l'A630 ;
- La dépose de l'éclairage public localement au droit du futur ouvrage ;

- La mise en place de boucles de comptages provisoires et le raccordement à la station existante.

- Réalisation de l'ouvrage d'art :

- Réalisation des batardeaux et blindage ;
- Réalisation des pieux ;
- Réalisation des culées ;
- Réalisation des semelles des piles ;
- Recépage des batardeaux ;
- Réalisation des fûts de pile ;
- Réalisation du tablier.

- Travaux :

- Déplacement des réseaux, des équipements dynamiques et des liaisons entre les équipements dynamiques et le CIGT (câbles RAU cuivre, fibre optique, énergie, de liaison entre station de comptage SIREDO et détecteur déporté, LDCOM, vidéo, etc.) ;
- Réalisation de boucles de comptage sur chaussées provisoires, raccordement et mise en service ;
- Raccordements mises en service et essais des réseaux et des équipements dynamiques du CIGT déplacés.

- Équipements :

- Reprise de chaussée si nécessaire dans le cadre de déviation des réseaux ;
- Remise en état et remise en place des réseaux.

La réalisation de l'Ouvrage d'Art nécessite la fermeture à la circulation de la rocade et des bretelles d'accès. Ces fermetures impliquent l'assistance de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique. Le coût d'assistance de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique pour le financement de l'achat de matériel supplémentaire de signalisation tel que défini à l'article 3 de la convention jointe, est entièrement à la charge de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant maximum de cette participation s'élève à 45 000 € TTC aux conditions économiques de Juillet 2011 non révisable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à l'assistance de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique Création dans le cadre de la réalisation d'un ouvrage d'art au niveau de l'échangeur n°6 de la rocade ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention à intervenir avec l'Etat, représenté par le Préfet Coordonnateur des Itinéraires Routiers Atlantique ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine par la présente à signer cette convention.

Article 3 : d'imputer la dépense relative sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports – Chapitre 67 - Compte 67420002 – Programme TT30 – CRB KE00 – Exercice 2012 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 26 JUILLET 2012

M. GÉRARD CHAUSSET